

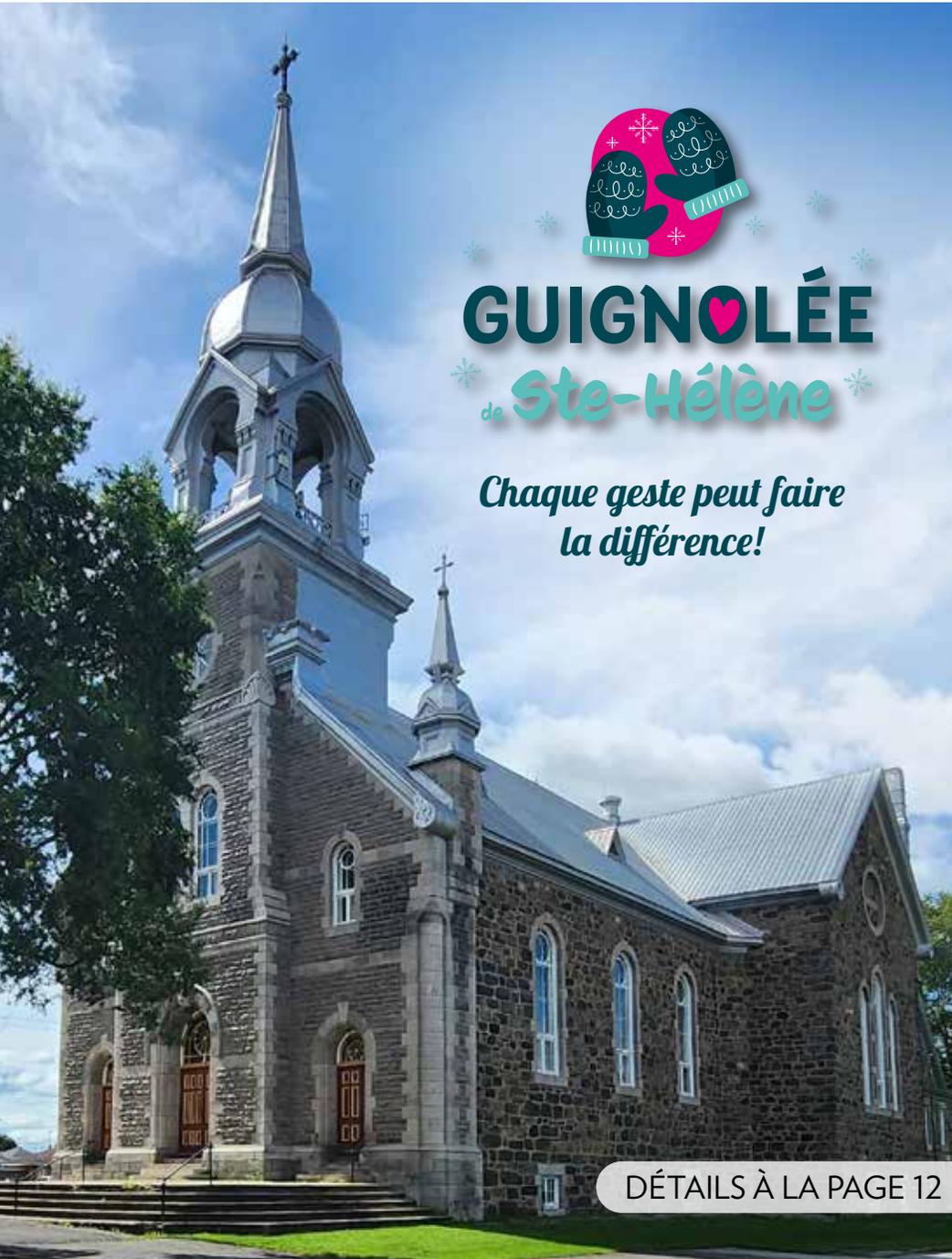
Le Bagotier



Journal de Sainte-Hélène-de-Bagot

NOVEMBRE 2024

À LA UNE



- 03 MOT DU MAIRE
- 04 FÉLICITATIONS À MARC DUROCHER
- 05 RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL
- 08 AVIS PUBLICS
- 10 APPEL DE CANDIDATURES - CCU
- 12 PANIERS DE NOËL
- 13 PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE
- 14 TAXES MUNICIPALES
- 14 BAGOTIER 2025 - AFFICHEZ VOTRE ENTREPRISE
- 16 CALENDRIER DES COLLECTES 2025
- 17 BIBLIOTHÈQUE - POLITIQUE D'ADHÉSION ET DE RETARD
- 18 PARADE DE TRACTEURS
- 19 INFO-LOISIRS

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Pour les vacances des fêtes du 24 décembre au 5 janvier inclusivement.

Restez informés via www.sainte-helenedebagot.com

 Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot  Loisirs Sainte-Hélène

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun@sainte-helenedebagot.com

421, 4^e Av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297



CONSEILLÈRE #1

HÉLÈNE DUFAULT
450 888-0024



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET
450 502-0457



CONSEILLER #3

ROBERT CHEVRIER
450 502-4411



CONSEILLER #4

PIERRE PARÉ
450 278-2327



CONSEILLER #5

MICHEL DAIGLE
450 230-2230



CONSEILLER #6

DANIEL PLANTE
819 388-0036

PERSONNEL
MUNICIPAL



450 791-2455

**BUREAU MUNICIPAL OUVERT DU LUNDI AU JEUDI
DE 8 H 30 À 12 H ET DE 13 H À 16 H 30**

MICHELINE MARTEL | Directrice générale
Poste 2240 • dq@sainte-helenedebagot.com

LUCIE CHEVRIER | Directrice générale adjointe
Poste 2250 • dga@sainte-helenedebagot.com

BRIGITTE GENDRON | Technicienne administrative
Poste 2340 • info@sainte-helenedebagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun@sainte-helenedebagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordonnatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir@sainte-helenedebagot.com

CHARLES GAUCHER | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helenedebagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie@sainte-helenedebagot.com

RAYMOND LESSARD | Inspecteur municipal en bâtiment
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helenedebagot.com
Horaire : mardi de 8 h à 12 h | mercredi et jeudi de 8 h à 14 h
Sur rendez-vous



**NUMÉRO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481



Mot du maire

Réjean Rajotte
Maire

Chers citoyens et citoyennes,

La Municipalité a adopté son Plan de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) le 5 novembre dernier. Celui-ci est disponible sur notre site Internet, sous l'onglet *Environnement / Rapports – eau*.

Bonne nouvelle! Le puits PE-7 est en fonction. Cela ne veut pas dire qu'on peut gaspiller l'eau potable, car c'est une denrée rare et précieuse. La Municipalité vous partage des actions pour diminuer le gaspillage de l'eau potable. Ensemble, faisons une bonne action pour notre planète. Détails en page 13.

Présentement, nous sommes en train de préparer le budget 2025, le plan triennal d'immobilisations et la taxation 2025. Soyez assurés que nous faisons tout notre possible pour rester dans un budget équilibré. Ceux-ci seront adoptés le 5 décembre prochain.

La Municipalité a appris, par le Réseau Internet Maskoutains (RIM), que toute la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot était maintenant desservie par la fibre optique, par le biais de Cooptel et de Cogeco, selon les secteurs, et ce, depuis la fin septembre 2024. Nous espérons que ce service est à la hauteur de vos attentes. Ce fut un processus long, mais qui en vaudra la peine, j'en suis convaincu.

Une soirée country de danse en ligne a eu lieu le 12 octobre dernier dans le but d'amasser des fonds pour La Guignolée. Ce fût un succès. Merci à tous les participants, organisateurs et commanditaires. Bientôt la collecte des denrées sera ouverte. Voir les détails à la page 12.

La Municipalité désire souligner les 25 années de service de monsieur Marc Durocher, opérateur en eaux et journalier aux travaux publics. Un mot lui est dédié en page 4.

Le conseil et les employés municipaux sont heureux d'accueillir un nouvel employé aux travaux publics. Nous souhaitons la bienvenue à monsieur Bernard Sammut.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter une bonne fin d'automne et soyez prudents sur les routes.

“
La prochaine séance du conseil sera tenue le 3 décembre 2024, au 421, 4^e Avenue.
”

“
Deux séances extraordinaires seront tenues le 5 décembre 2024, au 421, 4^e Avenue :
- Budget et PTI à 18 h 30
- Taxation 2025 à 18 h 45
”

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- ➔ 421, 4^e Avenue (bureau municipal)
 - ➔ 400, 2^e Rue (chalet des loisirs)
- www.sainte-helenedebagot.com
(onglet AVIS PUBLICS)



AUCUNE PARUTION DU BAGOTIER EN JANVIER

Le Bagotier sera de retour en février.

FÉLICITATIONS À MARC DUROCHER

25 ANNÉES DE SERVICE



Félicitations à monsieur Marc Durocher pour ses 25 années au service des travaux publics de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot. Lors de la soirée des fêtes municipale qui s'est tenue le 16 novembre dernier, monsieur le maire, Réjean Rajotte, a souligné ses années d'expérience et lui a remis un présent de la part de la Municipalité.

M. Durocher est un homme qui connaît la municipalité au bout de ses doigts, autant en surface que dans la profondeur des réseaux souterrains. Chaque forces et faiblesses du terrain n'est pas un secret pour lui. Peu importe le problème, usant de ses connaissances, de ses capacités et de sa créativité, il est toujours en mode solution. Problème de lampadaire, d'asphalte, de fuite d'eau, d'égout, pour ne nommer que ceux-ci, il est la référence.

Vingt-cinq ans de bons et loyaux services pour la Municipalité. Quelle ténacité !

Il est l'homme de toutes les situations. Acharné, déterminé et professionnel, il tient de main de maître deux usines essentielles pour les citoyens, soit celle de l'eau potable et de l'épuration. Rien ne l'arrête.

Soucieux que tout fonctionne normalement, il n'hésite pas à consulter ses courriels même pendant ses congés pour s'assurer que rien ne tombe en panne.

Il partage avec cœur son savoir et sa passion à ses collègues. Sa grande ouverture à la collaboration est un élément essentiel pour l'ensemble de l'équipe. Sa persévérance est une source d'inspiration.



De la part des membres du conseil et de tous ses collègues de travail, nous le félicitons et espérons qu'il restera encore longtemps parmi nous.

Résumé de certains sujets du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mardi 5 novembre 2024, à 19 h 30.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

5 NOVEMBRE 2024

ORDRE DU JOUR

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	5.2	PEPPSEP – Plan de protection des sources d'eau potable – Rapport final – Approbation;
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;	5.3	Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous volet 1.2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau – Approbation et autorisation de signature;
1.2	Période de questions;	5.4	MELCCFP – Préavis d'attestation d'assainissement – Mandat – Ratification;
2	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5.5	RIAM – Budget 2025 – Adoption;
2.1	Ordre du jour – Adoption;	5.6	RIAM – Règlement numéro 155 modifiant le Règlement numéro 152 prescrivant aux municipalités membres certaines modalités relatives au programme régional de vidange des installations septiques – Prendre acte;
2.2	Procès-verbal – Adoption;	5.7	Échantillonneur d'eau pour le système membranaire à la station de filtration d'eau potable – Ratification;
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;	5.8	Entente pour une servitude relative à la non-utilisation de pesticides dans l'aire de protection du puits d'eau potable PE-7 – Signature – Autorisation;
2.4	États comparatifs – Dépôt;	6	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
2.5	États comparatifs annuels – Prendre acte;	6.1	Politique de la famille et plan d'action 2024-2029 de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot – Adoption;
2.6	Maire suppléant – Année 2025 – Approbation;	7	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
2.7	Le Bagotier – Édition 2025 – Octroi;	7.1	Demande de révision des Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés du MELCCFP – Municipalité de Ogden – Appui;
2.8	MAMH – Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2025 – Dépôt;	7.2	Règlement numéro 628-2024 modifiant le Règlement de zonage concernant certaines dispositions applicables aux bâtiments accessoires, à l'affichage et aux droits acquis – Adoption;
2.9	Calendrier des séances ordinaires de l'année 2025 – Approbation;	8	TRAVAUX PUBLICS
2.10	Mise à jour du rôle triennal – Provision à transférer en surplus affecté – Autorisation;	8.1	RH – Employé numéro 42 – Congédiement;
2.11	Règlement numéro 631-2024 relatif à la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement;	9	LOISIRS ET CULTURE
3	SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE	9.1	Politique d'adhésion et de retard de la bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot – Approbation;
3.1	Incendie – Demandes mensuelles – Approbation;	10	AFFAIRES DIVERSES
3.2	Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte;	10.1	RH – Journalier aux travaux publics – Embauche;
3.3	Ministère de la Sécurité publique – Inspections et vérification en sécurité incendie 2024-2025 – Dépôt;	11	PÉRIODE DE QUESTIONS
3.4	Ville de Saint-Hyacinthe – Cour municipale – Compte rendu des contraventions pour la période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2024 – Dépôt;	12	CLÔTURE DE LA SÉANCE
4	TRANSPORT		
4.1	Déneigement – Puits PE-1, au 2 ^e Rang – Hivers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 – Octroi;		
4.2	MRC des Maskoutains – Service d'ingénierie – Entente – Approbation;		
5	HYGIÈNE DU MILIEU		
5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);		

2.5 États comparatifs annuels – Prendre acte

Les membres du conseil ont pris acte de l'état comparatif des revenus et dépenses, incluant la réalisation prévue, estimé au 31 décembre 2024 pour l'exercice financier courant, en comparatif de l'année 2023 tel qu'exigé au *Code municipal du Québec, article 176,4*.

2.6 Maire suppléant – Année 2025 – Approbation

Chaque année, les membres du conseil doivent décider quel conseiller occupera le poste de maire suppléant. Pour l'année 2025, monsieur Robert Chevrier a été nommé pour continuer d'occuper le poste de maire suppléant.

2.7 Le Bagotier – Édition 2025 – Octroi

Suite à un appel d'offres sur invitation, le conseil a octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Idée Graphik, le mandat pour l'année 2025 pour le graphisme, l'impression et la vente de publicités pour le journal municipal Le Bagotier de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, au montant de 20 940 \$, avant les taxes applicables.

2.9 Calendrier des séances ordinaires de l'année 2025 – Approbation

Tel qu'il est prévu à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année. Les séances de l'année 2025 auront lieu à compter de 19 h 30, au 421, 4^e Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot, selon les dates inscrites au tableau :

Le 14 janvier	Le 2 juillet
Le 4 février	Le 12 août
Le 4 mars	Le 2 septembre
Le 1 ^{er} avril	Le 7 octobre
Le 6 mai	Le 4 novembre *
Le 3 juin	Le 2 décembre

*Note importante, le conseil a également approuvé le report de la séance du 4 novembre au 18 novembre 2025, uniquement dans l'éventualité où il y aurait la tenue d'un scrutin aux élections municipales du 2 novembre 2025.

2.11 Règlement numéro 631-2024 relatif à la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement

Avis de motion est donné, ainsi que le dépôt du projet de Règlement numéro 631 2024 relatif à la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot. Le projet de Règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

3.1 Incendie – Demandes mensuelles – Approbation

Le conseil a approuvé les achats suivants pour le Service incendie, soit, un masque hypoallergène pour appareil respiratoire, au montant de 690,77 \$ et deux uniformes, au montant de 150,00 \$, chacun, avant les taxes applicables, ainsi que la subvention annuelle aux pompiers, au montant de 700 \$ sans taxes.

4.1 Déneigement – Puits PE-1, au 2^e Rang – Hivers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 – Octroi

L'entente de déneigement du chemin du puits PE-1 est à échéance et il est important d'y avoir accès lorsque la Municipalité a besoin de s'y rendre. Le conseil a octroyé le mandat de déneigement du chemin du puits PE-1, à la compagnie Transport Sylvain Girard inc., au montant de 125 \$, par sortie, avant les taxes applicables, et ce, uniquement sur demande explicite de la Municipalité, pour les saisons hivernales 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

4.2 MRC des Maskoutains – Service d'ingénierie – Entente – Approbation

L'entente de service d'ingénierie et d'expertise technique avec la MRC des Maskoutains est à échéance. Le conseil a approuvé la nouvelle entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique pour la période 2025-2029 à intervenir avec la MRC.

5.2 PEPPSEP – Plan de protection des sources d'eau potable – Rapport final – Approbation

La Municipalité a reçu une aide financière dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP). Celui-ci a été réalisé en concordance avec les exigences du ministère de l'Environnement. Ce programme représente la phase 2 de la première étape déjà réalisée par la Municipalité, soit le rapport d'analyse de vulnérabilité de notre source d'eau potable.

Le Plan a été réalisé à la suite d'un long travail effectué à l'aide du chargé de projet, monsieur Yves Leblanc, hydrogéologue, des employés municipaux, ainsi que l'ingénieur en eau, monsieur Mohamad Ghosn et les conseillers et les partenaires en eau invités à une consultation publique.

Le conseil a approuvé le Plan de protection des sources d'eau potable pour la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, disponible sur le site Internet de la Municipalité, qui permettra la réalisation de diverses actions en lien avec la protection de notre eau.

5.3 Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous volet 1.2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau – Approbation et autorisation de signature

Le conseil a autorisé la signature du protocole d'entente pour l'aide financière dans le cadre du sous volet 1.2 du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant la construction de la nouvelle station d'épuration des eaux usées.

5.4 MELCCFP – Préavis d'attestation d'assainissement – Mandat – Ratification

La Municipalité a reçu une correspondance du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, le 25 septembre 2024, concernant l'obligation de compléter le préavis d'attestation d'assainissement municipale à l'égard du projet d'attestation d'assainissement de l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées pour la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tel que prescrit par l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*.

Pour effectuer la réalisation conforme de ce mandat, le conseil a ratifié l'octroi à la firme d'ingénierie WaterOClean, à partir des banques d'heures accordées annuellement pour les divers services-conseil en eau.

5.5 RIAM – Budget 2025 – Adoption

Le conseil a adopté le budget approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM), pour l'exercice financier 2025.

5.6 RIAM – Règlement numéro 155 modifiant le Règlement numéro 152 prescrivant aux municipalités membres certaines modalités relatives au programme régional de vidange des installations septiques – Prendre acte

Le conseil a pris acte du Règlement numéro 155 modifiant le Règlement numéro 152 prescrivant aux municipalités membres certaines modalités relatives au Programme régional de vidange des installations septiques de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

6.1 Politique de la famille et plan d'action 2024-2029 de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot – Adoption

La Municipalité s'est vu accorder une aide financière pour procéder à la mise à jour de la Politique de la famille en mai 2022, par le ministère de la Famille.

Cette politique a été travaillée par le comité consultatif pour élargir la vision sur l'analyse et l'élaboration du projet de Politique de la famille et valider par le conseil municipal.

Les membres du conseil ont adopté la Politique de la famille de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et son plan d'action 2024-2029, lequel est disponible sur le site Internet. La Municipalité procédera au lancement officiel en 2025.

7.2 Règlement numéro 628-2024 modifiant le Règlement de zonage concernant certaines dispositions applicables aux bâtiments accessoires, à l'affichage et aux droits acquis – Adoption

Le conseil a adopté le Règlement numéro 628-2024 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage concernant certaines dispositions applicables aux bâtiments accessoires, à l'affichage et aux droits acquis* ».

Ce Règlement est mis en place en raison de la nature distincte des emplacements commerciaux situés dans la zone agricole. Il y avait lieu de prévoir des dispositions particulières pour ces usages, notamment en ce qui concerne les bâtiments accessoires et les règles de droits acquis ainsi que pour mettre à jour les dispositions applicables à l'affichage pour les kiosques de produits agricoles.

Ce Règlement entrera en vigueur uniquement lors de la réception du certificat de conformité au Schéma d'aménagement révisé par la MRC des Maskoutains.

9.1 Politique d'adhésion et de retard de la bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot – Approbation

La bibliothèque est un service municipal offert par la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot aux citoyens sans frais, et ce, grâce principalement à l'implication de bénévoles. La bibliothèque n'a jamais eu de règles de fonctionnement pour l'adhésion et la gestion des retards ou des livres non rapportés. Il y avait lieu de mettre en place des règles, afin que chaque citoyen puisse bénéficier des mêmes avantages, mais aussi respecter les mêmes obligations.

Un travail de concertation pour la préparation des documents a été fait avec le personnel de la Municipalité et les bénévoles de la bibliothèque et par la suite présentée aux membres du conseil.

Le conseil a adopté la Politique d'adhésion et de retard de la bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot, incluant le formulaire d'adhésion obligatoire, mais dont l'adhésion demeure sans frais pour les résidents de la municipalité et dont l'entrée en vigueur est le 1^{er} décembre 2024.

L'entièreté des procès-verbaux se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.



SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2025

Conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, avis est donné par la soussignée, Micheline Martel, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, que lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2024, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025, qui se tiendront au 421, 4^e Avenue et qui débuteront à 19 h 30 :

Le 14 janvier	Le 2 juillet
Le 4 février	Le 12 août
Le 4 mars	Le 2 septembre
Le 1 ^{er} avril	Le 7 octobre
Le 6 mai	Le 4 novembre *
Le 3 juin	Le 2 décembre

*À l'égard où l'année 2025 est une année d'élection municipale, il a été approuvé le report de la séance du 4 novembre au 18 novembre 2025, uniquement dans l'éventualité où il y aurait la tenue d'un scrutin aux élections municipales du 2 novembre 2025.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au jeudi ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot ce 6 novembre 2024.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire qui se tiendra le 3 décembre 2024, à 19 h 15, à la salle du conseil au 421, 4^e Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

616, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot
Lot numéro 1 956 605

La nature et les effets de cette demande vise à obtenir une dérogation mineure afin de permettre l'ajout d'une deuxième entrée charretière qui aurait comme conséquence d'avoir une largeur maximale supérieure à 7,0 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil, lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2024.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 14 novembre 2024.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Avis public est donné par la présente, par la soussignée, Micheline Martel, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité sera tenue le 5 décembre 2024, à 18 h 30, au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot.

Cette séance vise principalement l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation.

Cet avis est fait conformément aux articles 415 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), ainsi qu'à l'article 956, al.1 du *Code municipal du Québec*.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 5 novembre 2024.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Avis public est donné par la présente, par la soussignée, Micheline Martel, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité sera tenue le 5 décembre 2024, à 18 h 45, au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot.

Cette séance vise principalement l'adoption du Règlement de taxation pour l'année 2025.

Cet avis est fait conformément aux articles 415 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 5 novembre 2024.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé pour les vacances des fêtes du mardi 24 décembre 2024 au 5 janvier 2025 inclusivement. Nous serons de retour le lundi 6 janvier 2025.



COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

APPEL DE CANDIDATURES

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot est à la recherche de candidats et candidates intéressés à siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Formé conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A 19.1), le CCU est chargé de formuler des recommandations au conseil municipal sur toute demande de dérogation mineure, de plan d'implantation et d'intégration architecturale, de plan d'aménagement d'ensemble ou sur toute question en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement ou de construction que lui soumet le conseil municipal.

Ce comité est composé de trois membres du conseil municipal, de quatre citoyens résidant sur le territoire de la municipalité ainsi que du maire et de l'officier municipal en bâtiment, qui agit comme fonctionnaire désigné et secrétaire du comité. Il se réunit à la demande du conseil.

Les personnes intéressées doivent habiter la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et montrer un intérêt pour les questions d'urbanisme et d'architecture. Les aptitudes et habiletés recherchées sont :

- Sens éthique et intégrité élevés;
- Connaissance du territoire;
- Capacité de jugement, d'analyse et esprit critique;
- Habileté à communiquer et à partager ses opinions;
- Sens de la collaboration et esprit d'équipe.

Toute personne intéressée est invitée à faire parvenir une lettre de motivation explicative au plus tard le lundi 9 décembre 2024, par courriel à info@sainte-helenedebagot.com ou au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, J0H 1M0.

Il est à prendre note que les postes citoyens sont rémunérés à raison de 30 \$ par rencontre du comité et que ledit comité se réunit normalement 6 fois par année, pouvant aller jusqu'à 12 fois au besoin.

Le conseil municipal procédera à la nomination de deux représentants des citoyens au comité en choisissant parmi les candidatures reçues.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 2 octobre 2024.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Micheline Martel, OMA

BIENVENUE À NOTRE NOUVEAU JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

Suite au départ d'un employé au poste de journalier aux travaux publics, il était important de combler ce poste afin de compléter l'équipe.

Le 5 novembre dernier, suite au processus de recrutement, le conseil procédait à l'embauche de monsieur Bernard Sammut à titre de journalier aux travaux publics.

Fort de ses années d'expérience, de ses compétences et de ses connaissances, il sera un atout majeur pour travailler avec l'équipe déjà en place.



REMERCIEMENTS

Plus de 70 personnes se sont réunies pour la soirée « On danse pour la Guignolée ». Grâce à la générosité des participants, à la mobilisation des bénévoles et à l'engagement des commanditaires, nous avons pu amasser une somme significative et ainsi contribuer à alléger les fêtes de nombreux foyers. Un immense merci à tous les bénévoles qui ont donné de leur temps et de leur énergie. Leur dévouement et leur enthousiasme ont fait toute la différence. Merci également à nos nombreux commanditaires dont le soutien a permis de rendre cet événement réalisable.

Ensemble, nous avons prouvé que la solidarité fait une réelle différence dans notre communauté. Merci à tous ceux qui ont participé et à l'année prochaine!

ON
DANSE
pour la guignolée!

GUIGNOLÉE
de Ste-Hélène



JB Linedance

La fabrique de
Sainte-Hélène



GUIGNOLÉE

de Ste-Hélène

Le grand retour
de la Guignolée
PORTE À PORTE

EN COLLABORATION
AVEC LA PAROISSE STE-HÉLÈNE

La collecte sera effectuée par des bénévoles qui seront identifiés et qui passeront en voiture de porte en porte.
Un ramassage de dons sera aussi possible à nos 2 stations :
au Bonichoix et au sous-sol de l'église.

**Le samedi 7 décembre
de 9 h à midi**

Pour les citoyens qui recevront la visite de la Guignolée, voici quelques idées pour bonifier votre don :



Conserve

Soupe, fruit, légume, viande, poisson, beurre d'arachide/noix



Médicaments sur tablette

Sirop, analgésique, vitamine



Collations

Biscuit, noix, fruit séché, article pour la boîte à lunch



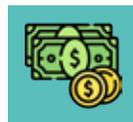
Produits nettoyants

Savon à vaisselle, nettoyant tout usage, savon à linge



Produits d'hygiène personnelle

Savon, shampoing et revitalisant, déodorant, papiers-mouchoirs, papier de toilette, serviette hygiénique, brosse à dent et dentifrice



Les dons en argent (\$)

Permettent d'offrir des bons d'épicerie pour l'achat de produits frais

Les citoyens qui aimeraient faire un don mais qui seront absents sont invités à laisser la nourriture dans des boîtes ou des sacs clairement identifiés « Guignolée », bien en vue sur le pas de leur porte afin que les bénévoles puissent les récupérer.

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour ramasser les dons. Ça vous intéresse ?
Communiquez avec Jézabelle Legendre :
jezlegendre@hotmail.ca

PANIER DE NOËL

À l'approche des Fêtes, les personnes dans le besoin qui aimeraient recevoir un panier de Noël peuvent en faire la demande avant le 1^{er} décembre en contactant monsieur Bruno Raymond au 450 513-0829.

*Entre Hélénois et Hélénoises, c'est tout naturel de s'entraider!
Soyons généreux sans « faim »!*

Plan de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)



Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot



Ministère
de l'Environnement,
de la Lutte contre
les changements
climatiques, de la Forêt
et des Parcs
Québec

Le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté, le 5 novembre dernier, son Plan de protection des sources d'eau potable.

L'eau, cette ressource vitale, est un enjeu important pour le maintien de la qualité de vie, mais également pour le développement de notre communauté. Il est donc primordial de la protéger.

Nous vous invitons à consulter le Plan sur notre site Internet sous l'onglet *Environnement / Rapports - eau*.



DES ACTIONS POUR DIMINUER LE GASPILLAGE D'EAU POTABLE

Adopter des bonnes habitudes qui favorisent une gestion durable de l'eau potable est l'affaire de tous, autant de la Municipalité que des citoyens. Saviez-vous que...?

TOILETTES

L'usage des toilettes est la plus grande source de consommation d'eau de votre résidence, mais représente également un excellent potentiel d'économie d'eau.

Remplacez votre toilette standard par une toilette certifiée WaterSense ou à faible débit. Une famille de quatre personnes peut économiser plus de 60 000 litres par année en faisant ce choix.

Réparer une toilette qui fuit empêchera de gaspiller de gros volumes d'eau. Une toilette qui fuit consomme jusqu'à 550 litres d'eau potable par jour, ce qui peut doubler votre consommation d'eau quotidienne.

Certaines fuites font un bruit qui peut être perçu, mais d'autres sont silencieuses. Pour déterminer si une toilette coule, versez deux ou trois gouttes de colorant alimentaire dans le réservoir. Si l'eau de la cuvette devient colorée après quelques minutes, c'est qu'il y a une fuite. La plupart du temps, une fuite peut être réparée à faible coût.

BAINS ET DOUCHES

La douche est la plus grande source de consommation d'eau chaude de votre résidence. Économiser l'eau sous la douche vous permettra de réduire votre facture d'électricité.

Quand vient le moment de vous laver, privilégiez la douche de courte durée au lieu du bain. En moyenne, prendre une douche entraîne une consommation d'eau de 15 l/min., tandis qu'une baignoire remplie contient normalement 150 l d'eau.

Prendre une douche de 5 minutes plutôt que d'une dizaine de minutes chaque jour vous permet d'économiser en moyenne 525 litres d'eau potable par semaine.

Remplacer votre pomme de douche standard par une pomme de douche certifiée WaterSense vous permet de réduire du quart la consommation d'eau sous la douche.



TAXES MUNICIPALES | 3^e versement en retard

La Municipalité vous rappelle que le 3^e versement venait à échéance le 21 août 2024. Si vous avez un solde impayé, téléphonez au bureau municipal au 450 791-2455, poste 0, afin de connaître le montant exact à payer, incluant les intérêts.

N'oubliez pas que si votre solde est impayé lors de la production de la liste de vente pour non-paiement de taxes, au début de l'année 2025, votre propriété sera ajoutée à cette liste.



SAVIEZ-VOUS QUE... AccèsD ?

Parmi les questions les plus fréquentes que nous recevons à la Municipalité, il y a celle-ci : Comment trouver le bon fournisseur pour payer mes taxes municipales ?

Vous devez chercher le fournisseur pour la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot. Il est parfois difficile de le trouver. Voici ce que vous devez écrire : **BAGOT**. Il n'y aura seulement que quelques fournisseurs. Choisissez : **Municipalité Ste-Hélène de Bagot - Taxe**

Vous avez de la difficulté? Pas de problème, téléphonez au service à la clientèle de AccèsD Desjardins au 1 800 224-7737 (1 800 CAISSES). Ils pourront vous aider.

EN 2025, AFFICHEZ VOTRE ENTREPRISE DANS

Le Bagotier

JOURNAL IMPRIMÉ DE
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT



TARIFICATION DE LA PUBLICITÉ POUR 2025 (10 PARUTIONS)
Pages intérieures, noir et blanc.

165\$

Carte d'affaire
3,325" x 1,9"

300\$

Carte d'affaire
double horizontale
7" x 1,9"

300\$

Carte d'affaire
double verticale
3,325" x 3,925"

450\$

Demi-page
7" x 4,75"

1100\$

Page complète
7" x 9,87"

Communiquez avec



450-381-2908

info@ideegraphik.com

Taxes en sus. D'autres formats sont possibles, selon la disponibilité.



DÉNEIGEMENT

Neige

Il est interdit de souffler ou de pousser de la neige sur les trottoirs, dans les rues ou dans les fossés. Vous devez garder la neige sur vos propriétés.

Matières résiduelles

Chaque année, certains résidents mettent leurs bacs sur le trottoir ou dans la rue et cela nuit considérablement au déneigement.

Les bacs d'ordures, de recyclage et de compostage doivent être mis à la limite de votre terrain à un mètre du trottoir, de la courbe de béton ou de l'asphalte.



BALISES

Ne pas mettre de balises ou piquets dans l'emprise de la Municipalité, car cela nuit au déneigement.



INTERDICTION DE STATIONNER EN PÉRIODE HIVERNALE

Selon l'article 5.8 du Règlement 614-2023 :

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur la voie publique entre 00 h 00 (minuit) et 7 h, du 1^{er} novembre au 31 mars inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

La présente interdiction est levée pour les dates suivantes : les 24, 25, 26, et 31 décembre ainsi que les 1^{er} et 2 janvier de chaque année.



MON BAC BRUN TOUT L'HIVER SANS AUCUN SOUCI FRÉQUENCE DES COLLECTES

De décembre à mars, la collecte se fait une fois par mois.

TRUCS POUR QUE LA MATIÈRE NE RESTE PAS COLLÉE AU BAC

- Tapisser le fond du bac avec plusieurs épaisseurs de papier journal;
- Doubler le bac avec un grand sac à feuilles en papier brun (vendus en quincaillerie).

MATIÈRES QUI NE DOIVENT JAMAIS ÊTRE DÉPOSÉES DANS LE BAC BRUN

- Les sacs de plastique, même compostables ou biodégradables;
- Les matières recyclables, comme le verre, le plastique et le métal;
- Les animaux morts, les grosses branches et les souches d'arbres;
- Les matières destinées au bac noir ou à l'écocentre;
- Les couches, produits d'hygiène féminine, cure-oreilles, tampons démaquillants.

La municipalité VOUS INFORME



RAPPEL IMPORTANT

Plusieurs informations sont diffusées chaque mois par Facebook : **Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot**, ainsi que par l'infolettre dont vous devez vous abonner par le biais de notre site Internet : www.sainte-helene-de-bagot.com. La publication du Bagotier est mensuelle à raison de 10 fois par an, donc il ne peut contenir toutes les informations.



L'ÉGOUT N'EST PAS UNE POUBELLE

Aidez-nous à diminuer vos coûts et à faciliter le traitement des eaux usées

Il est interdit de jeter dans les toilettes et dans l'évier toute matière susceptible de bloquer ou d'obstruer le réseau d'égouts, tels que :

Matières solides : lingettes, serviettes hygiéniques, tampons et leur emballage, coton-tige, condoms, cheveux, petits animaux morts, etc.

Vous pouvez mettre ces matières dans votre poubelle. S'il s'agit d'un petit animal mort, placez-le dans un sac avant de le jeter à la poubelle.



LES CENDRES CHAUDES DEHORS

Assurez-vous de déposer les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé muni d'un couvercle. Le contenant doit être déposé à l'extérieur sur une surface non combustible à plus d'un mètre de votre bâtisse pour une période de 7 jours. Afin de réduire les risques d'incendie, les cendres chaudes **NE DOIVENT JAMAIS** être déposées dans les bacs ! Elles peuvent être disposées sur le terrain.



CALENDRIER DES COLLECTES 2025

Fin de la distribution du Publisac. Deux options s'offrent à vous pour vous procurer votre copie 2025 du calendrier des collectes :

1. Dans les journaux locaux Le Clairon et La Pensée de Bagot. Le calendrier de collecte s'y trouvera en pages centrales dans la semaine du 2 décembre 2024.
2. En ligne, sur le site internet de la Régie au www.riam.quebec à partir du 6 janvier 2025.

CALENDRIER COLLECTES 2024

D Déchet R Recyclable O Organique F Férié
C Collecte des résidus domestiques dangereux B Collecte des gros rebuts

NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
					1	2	1	2	3	4	5	6	7
3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14
10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21
17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28
24	25	26	27	28	29	30	29	30	31				

RALLONGES ÉLECTRIQUES

- Utilisez des cordons de rallonge homologués CSA ou ULC;
- Ne surchargez pas le circuit électrique. Utilisez plutôt une barre d'alimentation;
- Remplacez tout cordon endommagé ou dégageant de la chaleur.

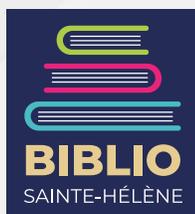


NOUVEAU - POLITIQUE D'ADHÉSION ET DE RETARD DE LA BIBLIOTHÈQUE

Dès le 1^{er} décembre 2024, la bibliothèque de Sainte-Hélène-de-Bagot lancera sa Politique d'adhésion et de retard. La bibliothèque n'ayant jamais eu de règles pour les adhésions et les retards, cette initiative a pour but de mettre en place des règles spécifiques afin que chaque citoyen puisse bénéficier des mêmes avantages, mais aussi de respecter les mêmes obligations. Nous tenons à vous rappeler que la bibliothèque est un service municipal offert par la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot pour tous les résidents, et ce, sans frais.

Vous retrouverez le formulaire d'adhésion sur notre site Internet sous l'onglet *Loisirs et vie communautaire / Bibliothèque*. Vous pouvez le remplir et l'apporter à la bibliothèque ou bien le remplir sur place.

Au plaisir de vous voir en grand nombre!



670, rue Principale
450 791-2455, poste 2300

Mercredi : 19 h à 21 h
Samedi : 9 h 30 à 11 h 30

Le saviez-vous ?



Vous pouvez emprunter
GRATUITEMENT jusqu'à 3 documents (livres ou revues).



L'abonnement se fait en quelques minutes en vous présentant
à la bibliothèque durant les heures d'ouverture.



En tout temps, vous pouvez déposer vos livres dans la boîte
située à l'extérieur de la bibliothèque.



VOICI L'HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES :

La Bibliothèque sera fermée les mercredis 25 et 1^{er} janvier
et ouverte les samedis 28 décembre et 4 janvier.

INFO-LOISIRS

HIVER 2025

**NOUVEAUTÉ
INSCRIPTION**



La plateforme Qidigo fait son entrée à Sainte-Hélène-de-Bagot. Nous vous invitons à créer votre compte afin de procéder à votre inscription. Pour ce faire, simplement suivre les instructions des différentes activités afin de compléter votre inscription. Prendre note que les procédures sont différentes pour chaque cours.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com dans la section *Loisir et vie communautaire* sous l'onglet *Activités et Inscriptions*.

SOCGER FUTSAL (7 À 12 ANS)

Un entraîneur spécialisé viendra enseigner plusieurs techniques et stratégies de jeu. Descriptif de la saison : Saison de 12 semaines comportant des pratiques, 10 matchs contre d'autres municipalités (5 matchs locaux et 5 visiteurs) et un tournoi de fin de saison (fin de semaine). L'horaire complet sera remis lors de la 3^e pratique.

La session débutera le mercredi 22 janvier.

Horaire : Les mercredis de 18 h 15 à 19 h 15 (U9) (2015-2016-2017)
Les mercredis de 19 h 15 à 20 h 15 (U13) (2012-2013-2014)
Pas de cours durant la semaine de relâche - 5 mars

Lieu : Gymnase du centre communautaire (421, 4^e Avenue)

Coût : 90 \$ / 12 semaines incluant les matchs

Matériel : Chaussures d'intérieur pour faire du sport et protège-tibias obligatoires.

Information : Académie des Légendes au 450 792-2426 ou à academielegendes@hotmail.com

Inscription : NOUVEAU — via la plateforme Qidigo

NOUVEAU

ATELIERS DE CRÉATIONS ARTISTIQUES 3 À 6 ANS

Lors des ateliers, les enfants seront appelés à laisser libre cours à leur créativité, le tout dans un cadre et thème défini par l'animatrice.

Le premier atelier débutera le dimanche 9 février.

Horaire : Les dimanches de 9 h 30 à 10 h 30

- Atelier Saint-Valentin : 9 février
- Atelier Cuisine : 16 mars
- Atelier Pâques : 13 avril
- Atelier Fête des Mères : 4 mai
- Atelier Fête des Pères : 8 juin

Lieu : Bibliothèque (670, rue Principale)

Coût : Gratuit sauf l'atelier cuisine au coût de 5 \$
Inscription obligatoire. Places limitées à 8 enfants par atelier.

Information : Iskra Nakoua au nakoua.iskra@gmail.com

Inscription : NOUVEAU — via la plateforme Qidigo

GARDIO-MUSCU (FORMULE VARIÉE)

NOUVEAU

Le cours circuit cardio-muscu sera offert par Janie Bellemare, intervenante sportive. Ce cours combinant des exercices cardiovasculaires et musculaires est conçu pour améliorer votre endurance. L'entraînement comprend une série d'exercices effectués dans un ordre spécifique avec peu de pause entre eux. Ce cours est efficace pour améliorer votre endurance cardiovasculaire et musculaire, brûler une tonne de calories et améliorer votre condition physique générale.

La session débutera le mardi 13 janvier.

Horaire : Les lundis de 19 h 40 à 20 h 25

Pas de cours le 3 mars

Lieu : Chalet des loisirs (400, 2^e Rue)

Matériel : Matelas de sol et poids (entre 2 et 5 lb)

Coût : 120 \$ / 10 semaines

Information : Janie Bellemare par courriel à l'adresse : Janie.bellemare@hotmail.com ou au 819 448-4556

Inscription : NOUVEAU — via la plateforme Qidigo



COURS DE DANSE EN LIGNE

Initiation à la danse en ligne country pour ceux qui veulent vivre les soirées typiques country.

• DÉBUTANT

La session débutera le mardi 7 janvier.

Horaire : Les mardis de 19 h à 21 h

Lieu : Chalet des loisirs (400, 2^e Rue)

• NOVICE ET INTERMÉDIAIRE

La session débutera le jeudi 9 janvier.

Horaire : Les jeudis de 19 h à 21 h

Lieu : Chalet des loisirs (400, 2^e Rue)

Coût : 120 \$ / 12 semaines

Équipement : Bottes ou chaussures d'intérieur
OBLIGATOIRES

Aucune botte ni chaussure arrivant de l'extérieur ne sera tolérée afin d'éviter le sable, les roches et l'eau qui peuvent causer des chutes.

Paiement : Payable en argent comptant ou par virement bancaire à l'adresse courriel joubaill2@gmail.com

Inscription : Jonathan Baillargeon à joubaill2@gmail.com

Information : Jo Baillargeon sur Facebook, la page Facebook JB Linedance ou par courriel à joubaill2@gmail.com

ATELIERS DE PEINTURE SUR POTERIE, TOILE, BOIS ET ROCHE

Lors des ateliers, vous êtes invités à laisser libre cours à votre créativité en vous adonnant à la peinture sur céramique. Le concept est simple : choisissez votre projet parmi les modèles de céramique, puis décidez-le selon votre instinct créatif.

Le premier atelier débutera le vendredi 10 janvier.

Horaire : Les vendredis de 18 h 30 à 20 h 30
(10 janvier, 7 février, 7 mars, 11 avril, 9 mai et 13 juin)

Lieu : Presbytère (670, rue Principale)

Coût : Entre 15 \$ et 50 \$ selon la pièce (incluant la peinture et le matériel)

Paiement : En argent comptant sur place

Information et inscription :

Carole Pelletier au 450 501-3970



ZUMBA FITNESS (ADULTES)

Un cours de zumba fitness enseigné par Debbie Desmarais, professeure d'éducation physique. Danser et bouger tout en s'amusant sur de la musique latine entraînante.

La session débutera le mercredi 8 janvier.

Horaire : Les mercredis à 19 h 40 à 20 h 40

Pas de cours : 19, 26 février et 5 mars

Lieu : Chalet des loisirs (400, 2^e Rue)

Coût : 126 \$ / 12 semaines ou 70 \$ / 7 semaines
(payable par virement Interac)

Information et inscription :

Debbie Desmarais au 450 501-8624



JE GARDE LA FORME (60 ANS ET PLUS)

Un cours de groupe en atelier qui vous permet de développer et de garder vos capacités physiques en général. Il est adapté selon les besoins des participants.

La session débutera le mardi 7 janvier.

Horaire : Les mardis de 8 h 30 à 9 h 20
Lieu : Chalet des loisirs (400, 2^e Rue)
Coût : 120 \$ / 10 semaines
Équipements : Tapis, élastique et bouteille d'eau

Information et inscription :
Anabel Ménard au 450 261-6104 ou par courriel
anabelmenard@hotmail.com



LIGUE DE BADMINTON POUR ADULTE

La session débutera le lundi 13 janvier.

Horaire : Lundi de 18 h 30 à 21 h 30 (récréatif)
(Début : Lundi 13 janvier)
Jeudi de 18 h 30 à 22 h (compétitif)
(Début : Jeudi 16 janvier)
Pas de cours le lundi 3 mars et le jeudi 6 mars.
Lieu : Gymnase du centre communautaire
(421, 4^e Avenue)
Coût : 40 \$ / session (Résident)
50 \$ / session (Non-résident)
Payable en argent comptant ou par chèque.
Durée : 15 semaines

Information :
Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310.
Inscription au gymnase :
Les 13 et 16 janvier de 18 h 30 à 20 h



DANSE HIP-HOP (6 À 14 ANS)

Un cours de danse est offert aux enfants de 6 à 14 ans. Il est enseigné par Debbie Desmarais, professeure d'éducation physique. Au menu, plaisir, dépassement et créativité.

La session débutera le mercredi 22 janvier.

Horaire : Les mercredis de 18 h 30 à 19 h 30
Pas de cours : 19 et 26 février et 5 et 12 mars
Lieu : Chalet des loisirs (400, 2^e Rue)
Coût : 145 \$ / 10 semaines (payable par virement Interac)
Équipements : Chaussures de sport et bouteille d'eau

Spectacle au dernier cours le 23 avril.
Prévoir un 30 \$ additionnel au 8^e cours pour l'accessoire personnalisé.

Information et inscription :
Debbie Desmarais au 450 501-8624



VOLLEY-BALL POUR ADULTE

Matches amicaux de volley-ball libre mixte pour les adultes.

La session débutera le mardi 21 janvier.

Horaire : Les mardis de 19 h à 21 h / **Pas de matchs :**
4 février, 4 et 11 mars, 1^{er} avril et le 6 mai
Lieu : Gymnase du centre communautaire (421, 4^e Avenue)
Coût : 4 \$ à la carte (résident) ou 5 \$ à la carte (non-résident)
Paiement : En argent comptant sur place
Durée : 12 semaines
Équipement : Chaussures de sport de rechange OBLIGATOIRES

Information et inscription :
Karine Landry à karinetrudeau21@gmail.com

NOUVEAU

BASKET-BALL 7 À 13 ANS

Matches amicaux de basket-ball libre mixte pour les 7 à 13 ans.

La session débutera le vendredi 17 janvier.

- Horaire :** Les vendredis de 19 h à 20 h
Pas de cours durant la semaine de relâche, vendredi 7 mars.
- Lieu :** Gymnase du centre communautaire (421, 4^e Avenue)
- Coût :** 4 \$ à la carte (résident)
ou 5 \$ à la carte (non-résident)
- Païement :** En argent comptant sur place
- Durée :** 12 semaines
- Équipement :** Chaussures de sport de rechange
OBLIGATOIRES

Information :

Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310.

Inscription :

Stéphanie Beaumier ou Éric Beauregard,
directement sur place.

BASKET-BALL ADULTE

Matches amicaux de basket-ball libre mixte pour les adultes.

La session débutera le vendredi 17 janvier.

- Horaire :** Les vendredis de 20 h 30 à 21 h 30
Pas de cours durant la semaine de relâche, vendredi 7 mars.
- Lieu :** Gymnase du centre communautaire (421, 4^e Avenue)
- Coût :** 4 \$ à la carte (résident)
ou 5 \$ à la carte (non-résident)
- Païement :** En argent comptant sur place
- Durée :** 12 semaines
- Équipement :** Chaussures de sport de rechange
OBLIGATOIRES

Information :

Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310.

Inscription :

Stéphanie Beaumier ou Éric Beauregard,
directement sur place.

RETOUR DES CLÉS DE TENNIS ET DE PICKLEBALL



Un petit rappel pour ceux qui ont oublié de rapporter leur clé. La saison est terminée. Vous n'avez qu'à vous présenter au bureau municipal lors des heures d'ouverture habituelles ou à mettre la clé dans une enveloppe en indiquant sur celle-ci le nom de la personne qui a signé le contrat. Merci!



SOIRÉE CINÉMA DES FÊTES 2024 ANNULÉE

Chers citoyens, le Comité des loisirs a le regret de vous annoncer qu'en raison des réglementations en vigueur et des frais exorbitants exigés pour l'obtention d'une licence de diffusion d'un film au grand public, nous sommes dans l'obligation d'annuler la soirée cinéma des fêtes pour l'édition 2024.

Soyez assurés que le Comité des loisirs Ste-Hélène fait tout en son pouvoir afin de maintenir une offre de services dynamiques et accessibles à tous les citoyens.

Nous vous remercions de votre compréhension!

LES BACS DE RÉCUPÉRATION PASSENT GRADUELLEMENT DU VERT AU BLEU!



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains



Partout au Québec, dans le contexte de la modernisation de la collecte sélective, les bacs abîmés remplacés ainsi que les bacs distribués aux nouvelles adresses seront dorénavant bleus, et ce partout au Québec ! D'ici là, il sera tout à fait normal de voir des bacs verts et bleus se côtoyer en bordure de rue lors des jours de collecte de matières recyclables.

À cet effet, vous êtes invités à surveiller nos communications afin d'obtenir plus de détails sur les matières admises au bac de récupération ou à visiter le site internet de Bac impact, la nouvelle référence en collecte sélective au Québec au : www.bacimpact.ca.

Informations : www.riam.quebec | 450 774-2350



RECYCLER
MES
ÉLECTRONIQUES



recyclerMEselectroniques.ca/qc

« RECYCLER GRATUITEMENT LES PRODUITS ÉLECTRONIQUES DE VOTRE ENTREPRISE DE FAÇON RESPONSABLE! »

Où recycler vos Serpuaariens?

Les produits électroniques contiennent beaucoup de matières, comme du verre, du plastique, de l'or, de l'argent, du cuivre et du palladium, qui doivent être récupérées et recyclées.

Ils fonctionnent encore ou ils sont en fin de vie utile? Pour trouver un point de dépôt officiel au Québec, visitez le site Internet au www.recyclerMEselectroniques.ca/qc ou appelez au 1 800 604-2032.

FERMETURE DES
ÉCOCENTRES :
24 NOVEMBRE 2024



DEUX ENDROITS POUR DÉPOSER VOS PILES

Le service de récupération de piles est disponible à la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot par le biais de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

Déposez vos piles dans les boîtes en carton prévues au bureau municipal, au 421, 4^e Avenue et chez Agiska BMR PRO Ste-Hélène au 655, Principale, près de la boîte aux lettres rouge, à l'extérieur.



SARCA MOBILE ET LA MAISON LA PASSERELLE

C'est depuis 2019 qu'une conseillère en information scolaire et professionnelle sillonne les municipalités de la MRC des Maskoutains afin de promouvoir et offrir les services SARCA. Au fil des années, un partenariat innovant et complémentaire s'est développé avec la Maison La Passerelle, une ressource en traitement des dépendances pour femmes, situé à St-Simon.

Sur la photo à gauche, voyez la directrice de la Maison La Passerelle, Amélie Lemieux accompagnée d'Audrey Gatineau, conseillère en information scolaire et professionnelle pour SARCA Mobile.



La Maison la Passerelle est un organisme d'hébergement et de traitement des dépendances pour les femmes âgées de 18 ans et plus. Le centre peut accueillir jusqu'à 24 femmes pour un séjour de 5 à 6 mois. L'approche préconisée est cognitivo-comportementale et en communauté thérapeutique.

Les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) sont offerts directement à la Maison la Passerelle. Des ateliers de groupes sont animés 2 fois par mois, ayant pour sujets la connaissance de soi et l'information scolaire. Les femmes peuvent également rencontrer la conseillère individuellement au bureau de la municipalité de Saint-Simon.

Depuis la mise en place de ce partenariat, plusieurs histoires positives et inspirantes sont nées. Durant leurs présences à St-Simon, certaines femmes ayant utilisé les services SARCA ont pu réussir le test de développement général (TDG) et d'autres ont obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité de 5^e secondaire (AENS). À la suite de leur séjour, d'autres participantes ont poursuivi vers des formations professionnelles, collégiales et même universitaires. Ce sont de beaux succès qui poussent les 2 organismes à vouloir maintenir ce partenariat encore longtemps.

Tous les citoyens et organismes des MRC des Maskoutains et d'Acton peuvent avoir accès aux services gratuits des SARCA. N'hésitez pas à communiquer avec l'équipe afin de connaître ce qui s'offre à vous.

Audrey Gatineau,
conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@cssh.qc.ca | 450 773-8401, poste 6731

Audrey Gatineau Pro



Centre de crise et de prévention suicide
Intervention 24h/7

Suivez-nous sur

Ligne de crise 24h/7 : 450 774-6952
ou sans frais 1-844-774-6952

CENTRE DE CRISE ET PRÉVENTION SUICIDE
Contact Richelieu-Yamaska
420 Avenue de la Concorde Nord,
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4N9 | info@contactry.qc.ca

La Clé sur la Porte

La Clé sur la Porte est une maison d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants. Pour une écoute téléphonique, une rencontre avec une intervenante ou un besoin d'hébergement, nous sommes présentes.

N'hésitez pas à nous contacter au 450 774-1843. Il y a toujours quelqu'une au bout du fil.

Gratuit et confidentiel. 24h/7jours



Sainte-Hélène-de-Bagot



**ANNIVERSAIRES
MOIS DE DÉCEMBRE**

À VOTRE AGENDA

Souper de Noël (invitation à toute la population) :

Samedi 7 décembre 2024 au chalet des loisirs, au 400, 2^e Rue, à Sainte-Hélène-de-Bagot

Menu : Repas traditionnel des fêtes servi à 18 h. Apportez votre vin.

Coût : 35 \$ / personne

Soirée : Musique et danse avec Pierre Armstrong, D.J.

Aucun billet en vente à la porte. Possibilité de réserver une table à l'achat de 6 billets ou plus (table de 8 personnes maximum).

Inscription et achat de billets : Jocelyne Jodoin au 450 791-0105 ou Lise Laferrière au 450 791-2629 ou liselaf.fadoq@hotmail.com.

On vous attend en grand nombre!

Midi conférence : Le dernier dîner a eu lieu le 14 novembre dernier. Merci à toutes les personnes participantes. L'activité reprendra le 9 janvier 2025, et ce, à tous les 2^e jeudi du mois. Détails à venir.

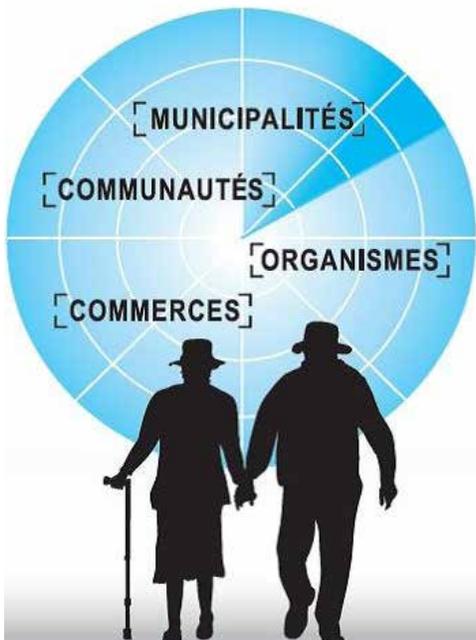
Activités des jeudis après-midi : Le 12 décembre sera notre dernière rencontre en 2024. On se donne rendez-vous à partir du 9 janvier 2025.

M. Germain Lussier	02
M. Emilien Belval.....	03
Mme Sylvie Leclerc.....	05
Mme Nancy Spingola	07
Mme Johanne Gaudet.....	09
M. Mario Senez	10
M. Réal Laramée	13
Mme Carole Bourget.....	15
Mme Pauline Gaudet.....	23

RADAR

Réseau Actif de Dépistage des Aînés à Risque

1 877-658-8509



**Vous êtes un aîné?
Vous vivez une situation difficile?
On peut vous aider!**



Projet IMAGES c'est:

- + Écoute
- + Accompagnement
- + Solutions, références

Peu importe votre situation:

- + Maltraitance, violence
- + Solitude
- + Détresse

Contactez : Annie Quintal, Intervenante milieu aîné (MRC des Maskoutains)
450 502-4395 • Projet.images@gmail.com





LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

- **Bureau municipal**
421, 4^e Avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
450 791-2455 • mun@sainte-helenedebagot.com
Site Internet : www.sainte-helenedebagot.com
Heures d'ouverture : lundi au jeudi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
- **Centre communautaire**
421, 4^e Avenue
- **Chalet des loisirs**
400, 2^e Rue
- **Bibliothèque**
670, rue Principale, entrée par la 6^e Avenue

PARTENAIRES PUBLICS ET PARAPUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ ET SERVICES AUX CITOYENS

- **Société Protectrice des Animaux de Drummond (S.P.A.D.)** : 1 855 472-5700 • www.spadrummond.com
- **Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains** : 450 774-2350 • www.riam.quebec
Écocentres : 450 774-2350
- Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte
- **Sûreté du Québec** : 450 778-8500
- **MRC des Maskoutains** : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca
(Service d'évaluation, Programme de rénovation, Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines, Bassin versant, Famille, Développement social et développement rural, Urbanisme, Permis pour les boisés, etc.)
Transport adapté : 450 774-8810
Transport collectif : 450 774-3173
Développement économique / Saint-Hyacinthe Technopole : 450 774-9000
- **Bureau de poste de Saint-Liboire** : 450 793-4188
Comptoir de service postal de Sainte-Hélène-de-Bagot : 450 791-2666 • 655, rue Principale
- **Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe** : 450 773-8401
École Plein-Soleil : 450 773-1237
SARCA : 450 773-8401, poste 6731

PARTENAIRES DU MILIEU POUR LA COMMUNAUTÉ

- **FADOQ** : 450 791-0105
- **Aide aux aînés** :
RADAR (Écoute) : 1 877 658-8509
IMAGES (Maltraitance, détresse et soutien) : 450 502-4395
- **Paroisse et fabrique Sainte-Hélène** : 450 791-2480
Aide alimentaire : 450 513-0829
- **UPA, Ligne travailleurs étrangers temporaire** : 1 888-454-3998

VOS DÉPUTÉS

André Lamontagne, député de l'assemblée nationale du Québec : 1-800-969-3793



Simon-Pierre Savard-Tremblay, député de la Chambre des communes du Canada : 450 771-0505

LES DIFFUSEURS SUR LE TERRITOIRE

Note : Vous devez communiquer avec les compagnies directement pour savoir lesquelles sont disponibles à votre adresse et pour connaître leurs services.

- **Câblevision** : 1 800 567-6353
- **Maskatel** : 1 877 627-5283
- **Télébec** : 1 888 835-3232
- **Cogeco** : 1 866 921-5792
- **Sogetel** : 1 866 764-3835



Salon toilettage Caniya
SAINTE-HÉLÈNE DE BAGOT

**ESPACE PUBLICITAIRE
DISPONIBLE DANS LE JOURNAL
LE BAGOTIER**

POUR INFORMATION :
Audrey Lapierre 450 381-2908
ou info@ideegraphik.com

GRANDE
OUVERTURE

SUR RENDEZ-VOUS
SEULEMENT



TOITURE & RÉNOVATION GÉNÉRALE

450 230-5314



UN PROJET D'AFFAIRES OU
DE NOUVELLE
ENTREPRISE ?

Saint-Hyacinthe Technopole est
LE GUICHET UNIQUE
pour vos projets industriels, commerciaux
et touristiques dans la MRC des Maskoutains

CONTACTEZ-NOUS

450 774-9000 | 1 877 505-1246

st-hyacinthetechnopole.com  



Développement économique
de la grande région de Saint-Hyacinthe



MINI-ENTREPÔTS
— SAINTE-HÉLÈNE —

entrepotsthelene.ca

 info@entrepotsthelene.ca

 **450 381-6664**

Complexe de mini-entrepôts
moderne avantageusement
situé près de l'autoroute 20

**POUR LOCATION
DISPONIBLE
DÈS MAINTENANT!**



Clinique podologique Josiane Forest

Infirmière membre OIIQ et AIISPO

Soin des pieds en résidence et à domicile

450-278-6291

josianeforest@hotmail.com





OFFRE D'EMPLOI

Plusieurs postes disponibles



AVEC UNE GANG DYNAMIQUE, LE TEMPS PASSE VITE !

Horaire flexible | Salaire compétitif | Rabais de 50% sur tes repas | Assurances collectives et plus !

Se présenter sur place et demander Éric ou Nancy OU par courriel à : BO12816@SUNCOR.COM

RESTAURANT A&W | SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT 450-791-2301



RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET
MARTIN FLUET | PROPRIÉTAIRES

☎ 450 888-1313
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

TRAVAUX
DE BÉTON

STRUCTURE
D'ACIER

CHARPENTE
DE BOIS

RBQ 8335-0868-42



**ENTREPRENEUR
ÉLECTRICIEN
AGRICOLE**

► **SERVICES SPÉCIALISÉS REMO** ◀

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELING
servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot



Judith Racicot
jracicot@lussierchevrolet.com
450 778-1112 poste 260
Cell. : 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR facebook

RBQ 8348-4337-09

Projet clé en main

- Pose de portes et fenêtres
- Revêtement extérieur
- Gestion de projet
- Projet domiciliaire
- Garantie Maison Neuve
- Installation de murs et de planchers préfabriqués

450 791-2221
PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

TOUJOURS PRÊT. TOUJOURS PRÈS.

Livraison de carburant en vrac
Réservoirs et équipement de distribution
Équipe spécialisée à votre service



NOTRE ÉNERGIE À VOTRE SERVICE
CARBURANTS ET MAZOUT

Communiquez avec nous :
909, Paul-Lussier, Ste-Hélène-de-Bagot
Tél : 450-791-2462

*Ultramar est une marque déposée d'Énergie Valero inc. utilisée sous licence par Corporation Parkland.



549, 3E RANG
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
J0H 1M0
450-791-2122

SERVICES MÉCANIQUES
POUR VÉHICULES LOURDS

SERVICES D'URGENCES ROUTIÈRES
REMORQUEUSE ET UNITÉ DE SERVICE

MAGASIN DE CHROME
FIER PARTENAIRE DE CHROME SUPPLY WAREHOUSE

SERVICES DE LAVAGE
POUR VÉHICULES LOURDS



Kiosque à la ferme



La petite Savoisie
FERME MARAÎCHÈRE



Des fruits et légumes cultivés
localement seront disponibles
en libre-service directement à
la ferme

477 2e rang
Sainte-Hélène-de-Bagot
Qc. J0H 1M0

Ouverture fin juin 2024



Raphaël Girard

☎ 450-779-5477

✉ rgirard1@live.ca

📍 Plâtrage RG
RBO 5833-5183-01

RÉNOVATION - RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL

AUTOCUEILLETTE Camerises

172 4^e Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie
450 230-0085

Surveillez notre ouverture via notre page :

📘 Camerises Ste-Hélène-de-Bagot



337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219



Profitez gratuitement
de notre service de livraison
dans votre secteur

Médicaments d'ordonnance
et en vente libre livrés
directement à votre porte.

Joanie Richard
Pharmacienne
propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
acespharma.ca

Accès^{pharma}
par Walmart



E-G-DION & FILS INC.

ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0

PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca

**BMR
PRO**

Agiska
Coopérative

Bienvenue chez vous!

BMR Pro Sainte-Hélène / 450-791-2666
655, rue principale
Sainte-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0



André
LAMONTAGNE
DÉPUTÉ DE JOHNSON

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
MINISTRE RESPONSABLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

☎ 450 546-3251

✉ andre.lamontagne.john@assnat.qc.ca





RBO 5592-8188-01

PAYSAGEMENT Lapierre

f

Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca

DEGRANDPRÉ

PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK 1, ROUTE 116 EST	VICTORIAVILLE 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N	DRUMMONDVILLE 5224, BOUL. ST-JOSEPH
------------------------------------	--	---

819 472-3286
info@groupedgp.com

GROUPEDGP.COM
RBQ : 8335-7996-13

ALIMENTATION **FAMILLE**

Croteau INC.

Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823

MARCHE BONICHOIX



Érablière
L'Autre Versan

- ★ Repas de cabane à sucre
- ★ Traiteur froid et chaud
- ★ Produits de l'Érable
- ★ Cuisine du terroir

OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy
350, 4^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
450-791-2616



idéegraphik

Graphisme. Impression. Articles promotionnels. Vêtements.

Besoin d'outils publicitaires?



450 381-2908 | info@ideegraphik.com | Ste-Hélène-de-Bagot

Excavation

219, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

Sylvain Plante

R.B.Q. 8102-7773-03 et Fils Inc.

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée

INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535

Les Entreprises Racicot inc.



DÉNEIGEMENT

Résidentiel et commercial
Sainte-Hélène-de-Bagot
450 518-4297

450-791-2144

Coiffure pour Elle et Lui

Salon Francine Muet Enr.

526, 3^e rang
Ste-Hélène de Bagot
J0H 1M0



IRRIGATION
MARCEL GIRARD ET FILS INC.

450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!

GROUPE RCA

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN



rcaelectrique.com | 450 791-0114

LA FORCE MÉCANIQUE

450 381-AUTO

Depuis 2014



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

ALIGNEMENT
AUTOMOBILE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE
TÉMOIN D'ANOMALIE
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS

ENTRETIEN VÉHICULES ÉLECTRIQUES/HYBRIDES

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

RÉPARATION/CHANGEMENT DE PARE-BRISE

VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

SITUÉ DANS LE
PARC INDUSTRIEL

LUNDI AU JEUDI : 7 h 30 à 17 h 30
VENDREDI : 7 h 30 à midi



RE/MAX
RENAISSANCE
AGENCE IMMOBILIERE

450.230.6667

Martin Lussier
Courtier immobilier

Israel Lussier
Courtier immobilier

Jacob Lussier
Courtier immobilier résidentiel

LUSSIER IMMOBILIER POUR ÊTRE BIEN CONSEILLÉ!

3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707

REER et CELI

**Cotiser,
ça allège l'esprit**



On vous accompagne dans
la réalisation de vos projets.

Cotisez en ligne
ou avec votre conseiller.

desjardins.com/reerceli

 **Desjardins**